PLUm
PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

Nantes Métropole

Nantes Métropole



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2-5 Plan des normes de stationnement

4-2-5-2 Norme plafond applicable à la sous-destination Bureau pour les véhicules à moteur

Echelle : 1:20 000

0 — 1 Km

Nombre de places maximum exigé

- 1 places pour 120m² de surface de plancher (SP)
- 1 places pour 80m² de surface de plancher (SP)
- 1 places pour 40m² de surface de plancher (SP)

En dehors des trois secteurs délimités au plan, le stationnement des véhicules à moteur dédié à la sous-destination « Bureau » n'est pas réglementé.

N

Fond de Plan

Référentiel Parcellaire Cadastrale Unique actualisé

- Parcelle
- Hydrographie
- Limite communale
- Limite territoire
- Voie ferrée
- Tramway, Busway ou Chronobus C5

Format d' impression des plans 913 x 1250 mm

Vue à l'échelle de Nantes Métropole



